RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

DOUANE FRANÇAISE

NOS CONSEILS POUR VOYAGER L'ESPRIT TRANQUILLE !

AVANT DE PARTIR

1 Informez-vous

INFOS DOUANE SERVICE
0 800 94 40 40

Les appels sont gratuits depuis la France.
Pour plus d'informations : cliquez ici

Site internet : douane.gouv.fr
Contact : ids@douane.finances.gouv.fr

Dans le cadre des mesures visant à renforcer la sécurité de l'Union européenne et de ses citoyens, les français et les ressortissants de l'Union, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, **en provenance ou à destination d'un pays extra-Schengen,** sont soumis, comme ceux des autres pays, à des **contrôles renforcés, à l'entrée et à la sortie de France.**

Pour toute question relative aux :
- documents d'identité périmés (CNI, passeport) ;
- autorisation de sortie du territoire (AST) pour un enfant mineur vivant en France et voyageant à l'étranger, seul ou sans l'un de ses parents ;
- visas ;

Consultez le site internet service.public.fr ou celui du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères : diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/

Demandez une CARTE DE LIBRE CIRCULATION*, passeport de vos objets personnels, si vous emmenez : ordinateur portable, écran tactile, appareil photo, camescope, bijoux, etc.



* Établie gratuitement par le bureau de douane le plus proche de chez vous sur présentation des objets et des justificatifs (factures, certificats de garantie, etc.).



PASSEZ LA DOUANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

2 Si vous voyagez avec 10 000 € ou +

Déclarez à la douane, **à l'aller comme au retour**, les sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à 10000 €.

3 Les marchandises interdites

Drogues, contrefaçons, lait, viande, espèces sauvages (animales ou végétales) menacées d'extinction.



COMMENT RECONNAÎTRE UNE CONTREFAÇON ?

1. Privilégier les lieux de vente officiels
2. Être attentif à la qualité d'ensemble du produit
3. Se méfier des prix bas
4. Examiner l'étiquette et l'apposition des logos
5. Vérifier la qualité de l'emballage

4 Les marchandises soumises à restriction[1]

Médicaments, denrées alimentaires (poisson, fruits, légumes, etc.), animal de compagnie, armes, œuvres d'art, etc.



1. Renseignez-vous auprès de la douane.

À VOTRE RETOUR

DÉCLAREZ À LA DOUANE LES MARCHANDISES ACHETÉES À L'ÉTRANGER

RESPECTEZ LES FRANCHISES

LES MARCHANDISES INTERDITES :



5 Retour d'un pays non membre de l'UE ou d'un DOM/COM

FRANCHISES EN VALEUR

430 € euros


AVION


BATEAU

300 € euros


VOITURE


TRAIN

150 € euros


ENFANTS DE -15ANS

FRANCHISES EN QUANTITÉS[2]



200 Cigarettes
100 Cigarillos

50 Cigares
250 g Tabac à fumer



1 L si **+22°**
2 L si **-22°**

4 L de **vin**
16 L de **bière**

2. Les voyageurs de moins de 17 ans sont exclus de ces franchises.

6 Retour d'un pays de l'UE

Vous avez le droit de détenir des quantités[3] correspondant à votre consommation personnelle, dont les niveaux indicatifs, par voyageur[4], sont les suivants :



200 Cigarettes
100 Cigarillos
50 Cigares
250 g Tabac à fumer

ALCOOLS



10 L
Alcools et spiritueux (whisky, gin, vodka, etc.).

+ 20 L
Produits intermédiaires (vermouth,porto, madère, etc.).

+ 90 L
Vin (dont 60 L maxi de vin mousseux).

+ 110 L
Bière autorisée.

3. Transportées par vous-même.
4. Les voyageurs de moins de 18 ans sont exclus de ces franchises.